

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 février 2024 à 18 H 00

Date de convocation : 29 janvier 2024

Présents : Mme Jacqueline Sollier, M. Arsène Lunel, M. Roger Barré, Mme Martine Guérif, M. Guillaume Duval, M. Bruno Heudiard, M. Louis Brillet, M. Jérôme Martins

Absents excusés : Mme Anaïs Degremont, M. Antoine Lucas

Mme DEGREMONT Anaïs donne pouvoir à Mme GUERIF Martine

M. LUCAS Antoine donne pouvoir à M. LUNEL Arsène

*

✿ **OPPOSITION A UNE FERMETURE DE CLASSE** : délibération n° 2024003

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'une classe du RPI serait susceptible de fermer à la rentrée 2024.

Les maires des trois communes s'opposent à cette fermeture et rappellent que le RPI présente un indice de position sociale de 94.5 donc bien inférieur à celui du département (112.4), de l'académie ou de la circonscription. Les effectifs sont bas, mais ils favorisent la progression des élèves car les apprentissages sont individualisés. De plus, de nombreux investissements ont été réalisés par les trois communes : construction et agrandissement des locaux scolaires, installation d'un terrain multisports...

Cette fermeture de classe à la rentrée 2024 aurait des conséquences économiques non négligeables car les personnes dédiées à l'accueil scolaire (ATSEM) et péri scolaire (garderie, restauration scolaire...) ne pourraient pas être affectées à d'autres tâches au sein des 3 communes.

De plus, les trois communes ont mis en place des investissements en terme de lotissements, qui permettront à court terme d'accueillir des nouvelles familles, et donc de nouveaux élèves. Il paraît donc nécessaire d'attendre les effets.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose à la fermeture d'une classe à la rentrée 2024.

*